NOTICE D'UTILISATION :

DEMOUSSEUR de TOIT
Ref PAN 15

- DEMOUS

Modèle PAN 15
Polypropylène

« Spéciale acide, chlore et produits corrosifs »

Notice d'utilisation & d'entretien

Caractéristiques Techniques

❍ Pompe à pistons, membranes en viton
❍ Auto amorçante, clapets inox, graissage à bain d'huile,
❍ Accouplement direct sur moteur par réducteur dans carter étanche
▶ Pression réglable **1 à 10 Bar**
▶ Élévation jusqu'à **100 mètres**
▶ Portée **0 à 6 mètres + longueur lance**
▶ Possibilité travail à 2 postes
▶ Débit de **0 à 410 litres/heure**
▶ Électrique 0,25 kW asynchrone

« N'est pas disponible en version thermique »

Elles sont munies de 3 tuyaux :
- Un tuyau d'aspiration avec clapet de pied crépine,
- Un tuyau **d'agitation**, garantissant une parfaite homogénéité par brassage permanent,
- Un tuyau de **travail**, au choix en série de 25 ou 50m. adjonction possibles de rallonges avec raccords M/F 15/21

Applications :
❍ TRAITEMENTS de -Toitures -Murs -Façades
❍ INJECTION
-Murs «pieds de murs humides»
-Charpentes …
❍ NETTOYAGES, VIDAGES, PULVÉRISATION, ÉPANDAGE, TRANSFERT DE PRODUITS industriels Hydrocarbures, Fuels, Huiles, produits xylophages etc.

Généralités :
La longévité de la pompe à pistons membranes, moteur, des tuyaux et de ses accessoires, dépend naturellement **de son bon usage et du respect des règles élémentaires d'entretien.**

À retenir :
Les récipients ou fûts contenants les produits utilisés doivent êtres bien **propres.**

Ils ne doivent pas contenir par exemple de grains de sables, silices ou particules très dures qui peuvent endommager le matériel.

Démonter et nettoyer régulièrement le filtre de la lance.

Pression d'utilisation courante : environ 4 Bar en pulvérisation, et ne doit pas dépasser la pression maximale 10 bar, et le nombre de tours qui sera au maximum de (650 tours/minute).

Aspiration : Le tuyau doit être maintenu propre et en bon état, déroulé avec soin afin d'éviter qu'il se plie, le filtre crépine d'aspiration doit être propre et de mesure appropriée.

✓ **CRÉPINE, IMPORTANT :** La machine ne doit jamais être utilisée sans crépine, sous peine d'absorption de corps étrangers interdisant le fonctionnement.

Vanne mélangeuse :
Ne surtout **jamais boucher** cette vanne d'agitation permanente.

Nettoyage, Contrôle :
En fin d'utilisation **rincer soigneusement** le matériel.

Vidange du CONTENU de la pompe :
Vidanger le contenu de la pompe en cas d'arrêt prolongé ou si le matériel doit être exposé aux risques de gel.

Vidange de la POMPE

Utiliser exclusivement de l'huile
SAE 20 W 30
Lors des deux premières heures d'utilisation (rodage) la pompe ne doit pas fonctionner à la pression maximale

- 1 ère vidange à environ 15 h d'utilisation maximum.
- Les suivantes, toutes les 200 h. ou au moins une fois par an.
- Et de toutes façons chaque fois que l'huile n'est plus de qualité satisfaisante.
- Surveiller et maintenir le niveau du bain d'huile des pistons de la pompe, qui arrêtée doit être **5 à 10 mm** sous le repère indiqué sur le carter, de cette façon le niveau atteindra le repère pendant le fonctionnement.

Branchement électrique :

La machine devra être impérativement raccordée sur une prise munie de la terre, conformément aux normes d'utilisation de moteurs électriques.
Vérifier que la tension utilisée correspond bien à celle du moteur, la chute de tension ne doit pas dépasser 2 %.
Si la ligne du réseau E.D.F. est supérieure à 5 % elle est insuffisante.
Pour une protection efficace il est indispensable de protéger le moteur par un disjoncteur différentiel.

Garantie de la POMPE :

La période de garantie est de 12 mois à partir de la date de livraison
- Les pièces ayant des défauts de fabrication seront remplacées gratuitement après accord
- Le transport n'est pas couvert par la garantie.
- La garantie n'est valable que si la pompe a été utilisée conformément aux données indiquées sur la plaquette.

DALEP ne peut en aucun cas être considéré responsable de dégâts matériels ou corporels causés par une utilisation non correcte de la pompe.

La réparation, modification ou remplacement de pièces pendant la période de garantie, ne peuvent avoir pour effet de prolonger le délai de garantie.
La garantie ne s'applique pas aux moteurs 'grillés', aux avaries résultant de l'usure normale, aux défauts de surveillance et d'entretien.
Ne s'applique pas aux avaries résultant de l'utilisation anormale, aux fautes de branchement, au non-respect des conseils d'utilisation de cette présente notice, et notice spécifique du fabriquant.
Elle disparaît complètement si le matériel est réparé ou modifié sans notre accord.
Pour plus de détails, se reporter à la notice spécifique.

INCONVÉNIENTS CAUSE PROBABLES SOLUTIONS

La pompe ne s'amorce pas
Contrôler le système d'aspiration,
Valve de régulation fermée,
Clapets et/ou siège Changer et/ou nettoyer clapets usés ou sales.

La pompe n'atteint pas la pression indiquée sur la plaquette
Valve et/ou siège de valve du régulateur usés,
Clapés et ou sièges de clapets usés ou sale,
Changer Clapets et/ou siège Changer et/ou nettoyer clapets usés ou sales.

Présence d'eau dans l'huile
Rupture d'une ou plusieurs membranes
Remplacer.
Si le remplacement n'est pas effectué immédiatement,
vidanger complètement la pompe, et la remplir d'huile
même usée, pour empêcher
les parties intérieures de rouiller.

Régime insuffisant
Rétablir un régime correct.

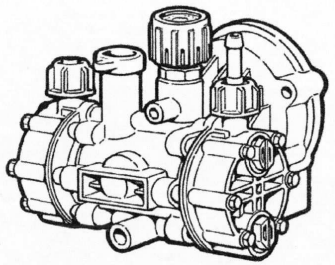

DALEP
TRAITEMENTS POUR LE BÂTIMENT
14190 CAUVICOURT
Tél. : 02 31 23 52 79
Fax : 02 31 23 87 54
www.dalep.net

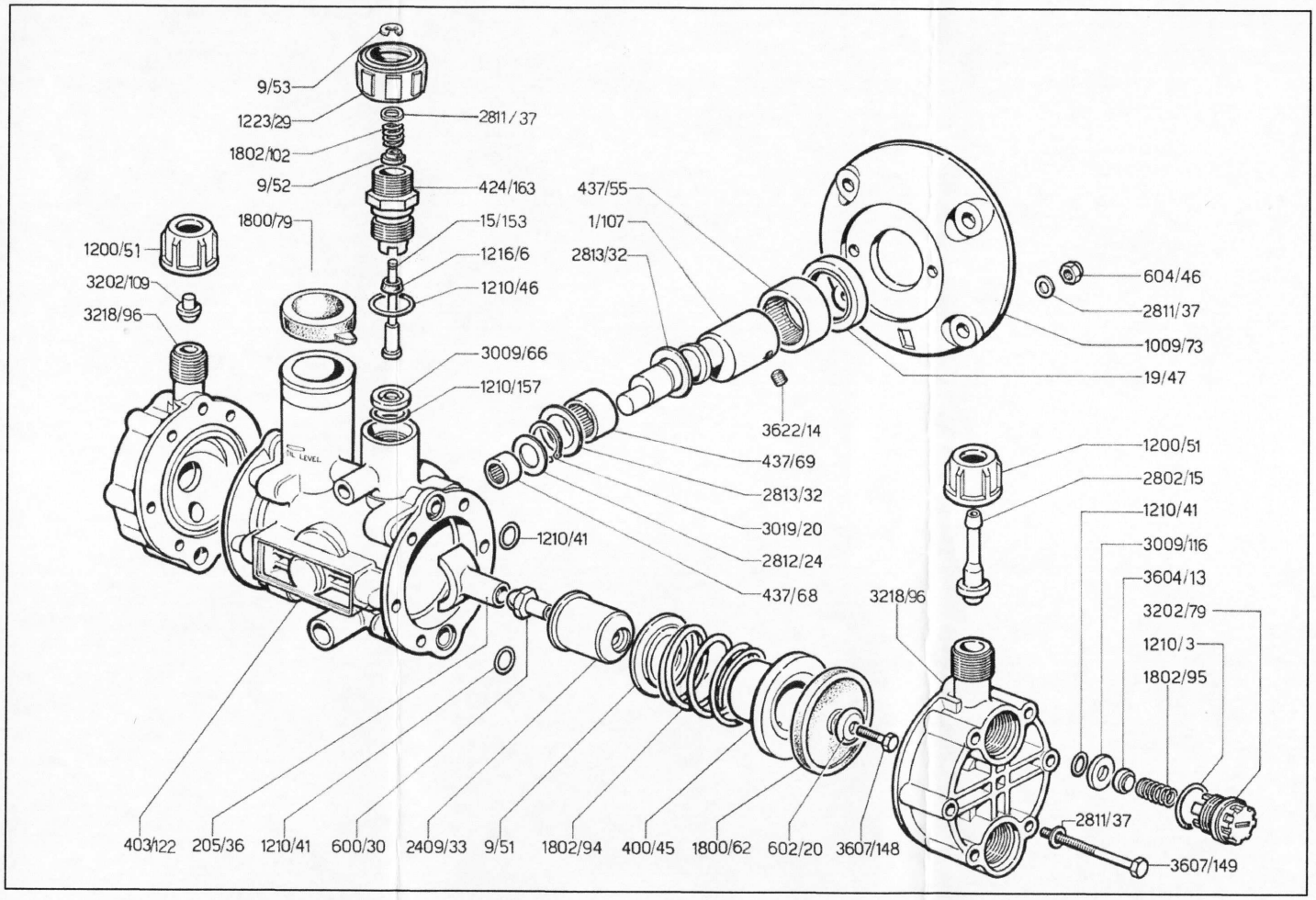
9/53
1223/29
1802/102
9/52
1800/79
1200/51
3202/109
3218/96
2811/37
424/163
15/153
1216/6
1210/46
3009/66
1210/157
1210/41
437/55
1/107
2813/32
604/46
2811/37
1009/73
19/47
3622/14
437/69
2813/32
3019/20
2812/24
437/68
3218/96
1200/51
2802/15
1210/41
3009/116
3604/13
3202/79
1210/3
1802/95
2811/37
3607/149
403/122
205/36
1210/41
600/30
2409/33
9/51
1802/94
400/45
1800/62
602/20
3607/148

DALEP 2000 brevetée
une nouvelle jeunesse pour votre toit
nettoie le TOIT

Antimousse Professionnel

Traite
Nettoie
Imperméabilise

En une seule opération

DALEP 10, Impasse des Antes 14190 CAUVICOURT
☎ : 02 31 23 52 79 : 02 31 23 87 54 www.dalep.net

VOTRE TOIT EST SALE, IL S'ABÎME

Les mousses et autres végétaux conservent une humidité anormale dans le matériau qui **éclate inévitablement**, et provoquent des fuites et remontées capillaires.

- Les adhésifs garantissent l'adhérence du traitement
- Le DALEP 2000 s'utilise en toutes saisons

10 L. pour Concentré 150 à 400 m²

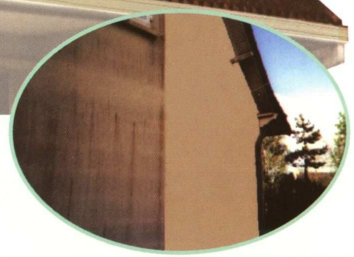

Exemples de dosages	Dose DALEP 2000	Doses Eau	Doses HYDROFUGE pour renforcement Imperméabilisation Si nécessaire	L. de solution minimum à Déposer par m² traité
Tuiles, Étanchéité, Shingles	1	7	0 à 2	0,5 L.
Fibrociment, Plaques ondulées	1	7	0 à 2	0,7 L.
Ardoises naturelles, Schistes	1	7	NON	0,3 L.
Chaume (roseau)	1	14	0 à 2	1,3 L.
Tennis	1	14	NON	0,4 L.
✖ Façades,Pignons, Murs Allées	1	14	0 à 14	0,4 L.
✖ Toitures terrasses avec gravier	1	14	NON	1,1 L.

✖ Sur Façades ... l'adjonction d'hydrofuge D21 est recommandé (voir § correspondant)
✖ Ajouter si possible 1 L. anti-germinatif pour 200 L. de solution
Il ne faut pas ajouter d'hydrofuge sur matériaux noirs ou très foncés (risques d'efflorescences blanchâtres)...